Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20180927-2018-09-27_002-DE

Date de télétransmission : 28/09/2018 Date de réception préfecture : 28/09/2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018 Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Océane CHARRET-GODARD M. Hervé BRUYERE M. Pierre PRIBETICH Mme Françoise TENENBAUM Mme Claudine DAL MOLIN M. Thierry FALCONNET Mme Christine MARTIN M. Patrick ORSOLA M. Patrick CHAPUIS Mme Stéphanie MODDE M. François NOWOTNY Mme Nathalie KOENDERS M. Nicolas BOURNY Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Rémi DETANG M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Florence LUCISANO Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. José ALMEIDA Mme Lê Chinh AVENA M. François DESEILLE Mme Hélène ROY Mme Céline TONOT Mme Colette POPARD M. Georges MAGLICA M. Jean-Philippe MOREL Mme Danielle JUBAN M. Joël MEKHANTAR M. Jean-Michel VERPILLOT M. Frédéric FAVERJON M. Christophe BERTHIER Mme Corinne PIOMBINO Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jean-Claude DECOMBARD M. Jean-Louis DUMONT M. Dominique GRIMPRET M. Laurent BOURGUIGNAT M. Patrick BAUDEMENT M. Patrick MOREAU M. François HELIE M. Dominique SARTOR Mme Anne DILLENSEGER Mme Chantal OUTHIER Mme Michèle LIEVREMONT Mme Badiaâ MASLOUHI M. Emmanuel BICHOT M. Gilbert MENUT Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES M. Jean-Patrick MASSON M. Cyril GAUCHER. M. Jean-Yves PIAN Mme Fréderika DESAUBLIAUX

Membres absents:

M. Benoît BORDAT	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Catherine VANDRIESSE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Guillaume RUET	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Louise MARIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Damien THIEULEUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
Mme Noëlle CAMBILLARD	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Adrien GUENE	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

DM2018_09_27_002 N°2 - 1/3

Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°3

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2018 pour le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement					
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3		
66 - Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	-148 000		
		Total dépenses réelles	-148 000		
023 - Virement à la section d'investissement			148 000		
		Total dépenses d'ordre	148 000		
Total dépenses de fonctionnement			0		

Section d'investissement					
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°3		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	3 898 000		
23 - Immobilsations en cours	23151	Réseaux de voirie	-80 000		
45 - Opérations sous mandat	4581	Dépenses sous mandat	80 000		
Total dépenses réelles					
Total dépenses d'investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	3 750 000		
		Total recettes réelles	3 750 000		
021 - Virement de la section d'exploitation					
		Total recettes d'ordre	148 000		
Total recettes d'investissement			3 898 000		

Les modifications budgétaires proposées portent sur les trois points suivants :

1- Création de la future place Nelson-Mandela à Longvic - ouverture de crédits au chapitre 45 (opérations sous mandat) :

La commune de Longvic ayant délégué sa maitrise d'ouvrage à Dijon Métropole pour la création de la future place Nelson-Mandela, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-ville longvicien (cf. délibération du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole du 30 mars 2018), sont redéployés 80 K€ pour le début des travaux afférents à cette opération en dépenses d'investissement au chapitre 45, compte 4581-dépenses sous mandat, ce chapitre budgétaire retraçant les investissements réalisés pour le compte de tiers (étant précisé que le remboursement par la Ville de Longvic des dépenses engagées par Dijon Métropole, interviendra à la fin des travaux, prévue en 2019). En contrepartie, les crédits ouverts en dépenses d'investissement au chapitre 23, nature 2315, sont réduits de - 80 K€.

2- Réaménagement de la dette - refinancement d'un emprunt à de meilleures conditions :

Sont prévus 3,75 M€ en dépenses et en recettes d'investissement (chapitre 16, compte 1641-emprunts), afin de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès d'un établissement bancaire du groupe Crédit Agricole, puis à son refinancement à de meilleures conditions auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (emprunt codifié n° 201402 parmi les états de dette de la maquette budgétaire annexée à la présente décision modificative). En effet, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté propose un taux de 0,82 % (contre 1,9 %, taux du prêt initial conclu auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne), lequel générera une économie nette estimée à 150 000 € sur la durée résiduelle de l'emprunt, tenant compte de l'indemnité de remboursement anticipé à verser lors de la conclusion de l'opération avec le Crédit Agricole.

DM2018 09 27 002 N°2 - 2/3

3- Remboursement de l'annuité de la dette - redéploiement de crédits du chapitre 66 (charges financières) au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) :

Le chapitre 16, *compte 1641-emprunts*, est également abondé <u>en dépenses d'investissement</u> de + **148 K**€, compte tenu des échéances afférentes au remboursement du capital de la dette restant à échoir d'ici la fin d'exercice 2018. En compensation, les crédits se rapportant aux charges financières (chapitre 66, *compte 66111*) sont réduits de - 148 K€, compte tenu du fait que les taux d'intérêt se maintiennent à un niveau particulièrement bas.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal 2018, à l'appui de la maquette budgétaire jointe en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Scrutin: Pour: 65 Abstention: 3

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

DM2018_09_27_002 N°2 - 3/3